

MAIRIE de VABRE

81330 VABRE

Tél. 05 63 74 40 60

mairie@vabre.fr

N° : DEM_2026_05

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le 24/09/2026

ID : 081-218103059-20260923-DEM_2026_05-AU

SLO

DECISION DU MAIRE

Objet : Décision du Maire n°5 : budget Service à la personne - Virement de crédit n°1

Le Maire de la commune de Vabre

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5217-10-6,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe Service à la personne
- Vu la délibération n° DE_2026_040 du conseil municipal en date du 13 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 du Service à la Personne et autorisant le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires pour abonder un chapitre,

DÉCIDE

Article 1 : De procéder, en section de fonctionnement aux virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT:		DEPENSES	RECETTES
6228	Divers	-400.00	
6541	Créances admises en non-valeur	400.00	
	Total	0.00	

Article 2 : Il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain Conseil municipal

Fait à Vabre, le 23/09/2026

Madame Françoise Pons

Le Maire,


Françoise PONS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.